



Par Vouilles è Carîres



Bimensuel de
Verdigym Collines
Flobecq HT003

Verdigymcollines.be



Newsletter de Juillet et Aout 2010.

Bonjour à tous.

Enfin les voilà les vacances, méritées, avec à la clé, repos et pour certains un voyage à l'étranger. Pour les autres, notre pays recèle d'endroits remarquables et souvent insoupçonnés, il suffit souvent de faire quelques km pour trouver son bonheur.

Pour ceux qui restent, le programme des marches est plus que copieux et alléchant.

Outre celles-ci, n'oublions pas la ducasse St Christophe. Malheureusement au moment de clôturer cette Newsletter, nous ne connaissons pas encore l'affiche de cette Ducasse. A suivre donc !!!!

Bonnes vacances à tertous et bonne lecture.

Le secrétaire.

Comité 2010.

Président : Storme Jean-Marie,

Email: jeanmarie.storme@verdigymcollines.be

Tel.: 0475/846 206

Secrétaire : Paul Hageman,

Email: paul.hageman@verdigymcollines.be

Tel.: 0475/963 015

Trésorier : Daniel Navet,

Email: daniel.navet@verdigymcollines.be

Assurances : Lisbeth Herbecq,

Email: lisbeth.herbecq@verdigymcollines.be



Un de plus !!!!

Bon anniversaire !!!

Anniversaires du mois d'Aout.

Le 04 : Masure Lucien

Le 09 : Haillez Jenny

Le 09 : Dumont Jean-Pol

Le 13 : D'Hondt Jeremy

Le 14 : Ghesquière Muriel

Le 15 : Doclot Jean

Le 15 : Taira Lahoussine

Le 17 : Detienne Guy

Le 20 : Vandendaele Nikita

Le 21 : Storme Glenn

Le 22 : Livemont Daphné

Mois de juillet.

A vos agendas Mois de juillet



Le samedi 03 : Marche ACHO à Ellezelles.

Le mardi 06 : réunion du comité à 20h00.

Le Dimanche 04 :-Marche ACHO à Ostiches.

Du jeudi 22 au Mardi 27: Ducasse St Christophe.



Chaque membre du club est libre de marcher selon ses envies et ses possibilités. Rien n'est imposé ni même demandé. A chacun de pratiquer selon son gré. Cependant afin de faciliter le choix de ceux qui le désirent, nous proposons une sélection de marches qui nous paraissent intéressantes soit de part leur proximité, la perfection de leur organisation ou la qualité de leur cadre. Qu'une marche ne soit pas reprise ici ne signifie nullement qu'elle ne soit pas digne d'intérêt.

Marches conseillées pour le mois de juillet 2010.

<u>Date</u>	<u>Kms</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieu Départ</u>	<u>Organisateur</u>
Je 01	12.6	17.30-19.30	D'Eenamesche Vierschaere, Martijn Van Torhoutstraat 184, Oudenaarde Ename.	Akt 414 Comité 2000
Sa 03	50.25.14.7	07.00-15.00	Arbre St Pierre 17, Ellezelles Salle Wallemacq <u>A.C.H.O.</u>	HT062 Trouvères d'Ellezelles.
Di 04	30.20.12.7.5	07.00- 15.00	Football Club Ostiches Chemin de Stocq 32 <u>A.C.H.O</u>	HT 062 Footing Ostiches
Sa 10	50.32 21.14.7.4	07.00-15.00	KBO St Walburga, Smallendam 9700 Oudenaarde	Akt 233 Hankse de Krijker Oudenaarde
Sa 10	50.25.15. 10.6	05.30-15.00	Place de la Résistance 6230 Viesville	HT014 Police de Jumet
Di 11	20.10.5	07.00-15.00	Salle St martin rue de l'Eglise 6110 Montigny-le-Tilleul	HT011 Les Marcheurs du XII Marcinelle
Di 11	20.15.10.5	08.00-18.00	Terrain de football de et a 7890 Wodecq	ADEPS
Ve 16	12.6	08.00-15.00	Feestent, Hofveldstraat, 9688 Schorisse.	Akt447 WSC Klavertje Vier.
Sa 17	33.21.14.7.5	07.00-15.00	Parochiale Zaal, Nukerkeplein 8,9680 Maarkedal.	Akt441 Wandelclub Nukerke

Di 18	25.12.5	08.00-15.00	Salle Bergerie, rue de la baratte 7170 La Hestre	HT065 Les Aigles de Bellecourt.
Di 18	32.22.15. 10.6.4	07.00-15.00	Zaal Willemn-Tell, centrum 1570 Tollembeek.	Akt114 Wandelclub de Marktrotters Herne
Di 18	20.15.10.5	08.00-18.00	Salle La Couturelle, rue Preuscamp, Zoning, 7822 Meslin l'Eveque	ADEPS
Me 21	25.17.12.7.4	07.00-15.00	Salle Le Disco, rue du Centre 17 Peronnes lez Antoing 7640	HT069 Les Randonneurs du Haut Escaut
Me 21	20.10.5	08.00-18.00	Le Beau séjour, rue de Thoricourt 48, 7830 Graty-Silly	ADEPS
Sa 24	50.40.30. 20.10.5	07.00-15.00	Cercle Union, rue S.Allende 208 7134 Leval Trahegnies.	HT031 Les Tatanes Ailées Epinois.
Di 25	42.36.30.24. 18.12.6	07.00-15.00	Zaal Cordenuit.Everbeek Beneden, 9660 Everbeek.	Akt282 Everbeekse Wandeltochten
Di 25	20.10.5	08.00-18.00	Chapelle du Bois Hellin, 7812 Mainvault	ADEPS
Me 28	28.21.14.7	07.00-15.00	Oude Gemeentehuis, Grote Herreweg 118, 9690 Kluisbergen	Akt034 Omloop Kluisbergen
Sa 31	45.35.30.20 15.10.5	07.00-15.00	Maison du Peuple, Av.de la Déportation. 7190 Ecaussines	HT012 Le Coq d'Or Ecaussinnois.

Mois d'Aout

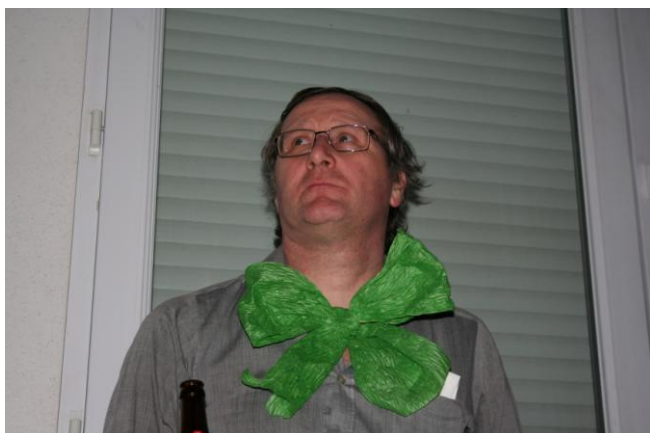
A vos Agenda Mois d'Aout

Le mardi 03 : Réunion du Comité à 20h00.
 Le Dimanche 1^{er} : Challenge ACHO à Deux-Acren
 Le Dimanche 29: Challenge ACHO à Brugelette

Marches conseillées du mois d'Aout 2010

<u>Date</u>	<u>Kms</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieu de Départ</u>	<u>Organisateur</u>
Di 01	30.20.12.6	07.00-15.00	Le Foyer, rue Bonne Nuit, 7864 Deux-Acren A.C.H.O.	HT050 Les Vaillants Acrenois
Di 01	24.18.12.6	07.00-15.00	VZW Heuvelheem Lindehove Abdijstraat 14, 9700 Oudenaarde-Ename	Akt414 Comité 2000
Me04	30.18.12.6	07.00-15.00	Domaine Jaurieu, rue Jeurieux 1a, Arc Wattripont	Akt 456 De Jaurieu Stappers
Sa 07	50.32.21. 16.10.7	07.00-15.00	De Speeldoos, Kampstraat 13 9500 Onkerzele-	Akt 135 Padstappers Geraardsbergen
Sa 07	21.12.6.3	07.00-15.00	Salle des Fêtes, rue Roi Chevalier 6220 Wangenies	HT010 Les Marcheurs Ransartois

Di 08	20.13.6.4	07.00-14.00	Ecole St Joseph, rue des Prés Burniaux. 6250 Presles	HT006 Ecureuil de Châtelet.
Di 08	25.14.7	07.00-15.00	Gîte Halahoupe, 7880 Flobecq	Akt373 VZW Pottelberg.
Di 08	42.30.20. 12.7.5	06.30-15.00	Evenementhall, Lindestraat 45, 9600 Oudenaarde	Akt233 Hankse Krijger Oudenaarde
Sa 14	21.11.6	07.00-15.00	Salle Omnisport H.Laloyaux, rue de Cousolre, 6111 Landelies	HT071 Les Sympas de Landelies
Di 15	20.15.10.5	08.00-18.00	La Micheline, place Henri Schoeling, 7830 Gondregnies	ADEPS
Di 15	30.21.14.10.5	07.00-15.00	Salle familia, route de Bailièvre 3, 6591 Macon	HT073. Marcheurs d'Imbrechies en Thierache.
Di 15	21.14.7	07.00-15.00	T'Sportkot Leupegem, Somplein 39, 9700 Leupegem	Akt 414 Comité 2000
Me 18	18.12.6.4	10.00-18.00	Salle Communale, rue de Forestaille, 6531 Biesmes-sous- Thuin	HT048 Les Roteus Waibiens Thuin
Di 22	30.20.10.5	07.00-15.00	Salle Polyvalente, rue des Ecoles, 19. 7950 Vaudignies- Chièvres.	Comité Provincial du Hainaut
Di 22	30.21.14.10.6	07.00-15.00	KSO Glorieux, St Pietersnieuwstraat 22 9600 Renaix	Akt007 VLAM Ronse
Me 25	21.14.7.4	08.00-15.00	Café le Prétexte, rue de La Hamaide, 7890 Wodecq.	HT062 Les Trouvères d'Ellezelles.
Sa 28	43.30.20.10.5	07.00-14.00	Salle St Joseph, rue Noulet 7110 Strepny Bracquagnies.	HT070 Marching Team St Gabriel Maurage
Di 29	30.20.12.6.4	07.00-15.00	Salle Omnisport, Parc Communal 7940 Brugelette ; A.C.H.O.	HT001 Les Sucriers de Brugelette
Di 29	30.21.12.5	08.00-15.00	Ecoles Communales, rue des Combattants 112, 1310 La Hulpe	BBW045 Les Amis de l'Argentine
Ma31	21.16.10.7	07.30-15.00	Zaal Sint-Bavo, Hoge Buizezmont, 9500 Geraardsbergen	Akt 132 Padstappers Geraardsbergen



Classement Challenge ACHO 2010 après la marche de Ladeuze

Clubs faisant partie de l'Association



	TOTAL
HT061 Marcheurs Police Mons	1537
HT062 Les Trouvères Ellezelles	811
HT060 Le Roitelet Ladeuze	781
HT075 Mont-Marche Tournai	656
HT028 Marcheurs de la Sylle	462
HT018 Val de Verne Péruwelz	451
HT050 Vaillants Acrenois	400
HT029 Sans-Soucis Ghlin	332
HT001 Les Sucriers Brugelette	326
HT067 Les Hurlus en Balade	218
HT051 Marcheurs du Souvenir	178
HT072 Footing-Club Ostiches	148
HT069 Randonneurs Ht-Escout	145
HT003 Verdigym Flobecq	85
HT076 Van Gogh Cuesmes	67
HT043 Ropieurs de Mons	61

REGLEMENT DU CHALLENGE 2010 DU HAINAUT OCCIDENTAL.

- Le Challenge est ouvert à tous les clubs de marche ; les trophées et les souvenirs seront attribués aux 15 clubs de marche qui auront totalisé le plus de points à l'issue des 16 marches reprises ci-dessous.
- Chaque club organisateur conserve son classement traditionnel par participations, mais pour le Challenge, un deuxième classement sera établi par points : 5 km(ou 6 ou 7) = 1 point ; 10 km (ou 11 ou 12) = 2 points ; 20 km = 4 points ; 30 km = 6 points, etc...
Le club ayant remporté le Challenge en sera propriétaire.
- Le club organisateur ne participe pas le jour de sa marche.
- Le classement mis à jour sera affiché à chaque marche ; il sera envoyé aux 16 clubs organisateurs, aux 15 premiers clubs extérieurs classés ainsi qu'aux autres clubs qui en font la demande.
- Les décisions du Comité de gestion sont irrévocables. Les contestations éventuelles sont à formuler par écrit au responsable classement. En cas de contestation les cartes pourront être demandées au club organisateur pour vérification.

Prochaines marches du Challenge :

03/07	Club de Marche « Les Trouvères »: Salle Wallemacq – Arbre-Saint-Pierre, 17 à Ellezelles	7 14 25 50
04/07	Footing Club Ostiches : Football Club, Chemin de Stocq, 32 – Ostiches	5 7 12 20 30
01/08	Les Vaillants Acrenois : Le Foyer, Rue Bonne Nuit – Deux Acren	6 12 20 30
29/08	Les Sucriers de Brugelette : Salle Omnisports, Av. G. Petit (Parc Communal)-Brugelette	4 6 12 20 30
05/09	Les Hurlus en Balade : Salle Roger Lefebvre, Place Communale – Hérinnes (Pecq)	7 12 18 24 30
26/09	Police de Mons : Salle « Calva », Chée Roi Baudouin, 39 - Saint-Symphorien	6 12 20 30
10/10	Marcheurs du Souvenir de Leuze : Grand Salon, Place – Blicquy	7 14 21 30
21/11	Les Ropieurs de Mons :Athénée Jean d’Avesnes,av. Gouverneur Cornet 1 - Mons	4 7 12 20 30 42

12/12 Association des Clubs de marche du Hainaut Occidental : Ecole Grand Hornu, Route de Mons –
7301 Hornu - 6 12 et 20 km + REMISE DES TROPHEES ET CADEAUX 2010 !

URGENT. URGENT. URGENT. URGENT.

Dans le cadre du Challenge ACHO, nous vous convions tous à nous rejoindre à la Marche des Trouvères d’Ellezelles, le SAMEDI 03 JUILLET.

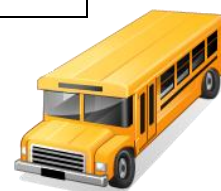
Rendez-vous pour ceux qui n’ont pas l’habitude de marcher à partir de 09h30 pour le départ des 7km à allure pépère. Ce sera ma première marche depuis mon opération.

Ensuite retour à la salle ou tous ensemble (marcheurs chevronnés et pépère) nous poserons pour la grande photo de la Famille Verdigym pour 11h30, suivi du verre de l’amitié.

C’est le plus petit déplacement pour notre club, donc je compte beaucoup sur votre participation à ce Challenge. Nous avons montrés depuis le début que nous étions capable d’organiser de belles choses ensembles, maintenant soyons fière de montrer nos couleurs ailleurs que lors de nos marches.

Les déplacements en car.

**Voici les destinations proposées, ainsi que les Clubs organisateurs.
Pour de plus amples informations...**



Les cars proposés par les Vaillants Acrenois



OIGNIES EN THIERACHE Le 4 septembre (départ 6h30). Organisé par les Crayas du Thiry (NA053)

BUTCHENBACH le 11 novembre (départ 6h). Organisé par Wanderclub Bütchenbach (VGDS 003)

NAMUR le 18 décembre (départ 16h30). Organisé par Wallonia-Namur (NA 009)

Points de passage du car :

Deux-Acren (Place)

Lessines (magasin Hubo)

Ollignies (Place - friterie)

Renseignements et inscriptions :

- Nadine Thésin 068 57 04 56 ou 0498 20 65 11

- HT050@ffbmp.be

- <http://www.vaillants-acreinois.be>

Cars organisés par le comité des sucriers de Brugelette

OSTENDE : Le 8 août. Marche à la mer

MOUSCRON ET MERELBEKE : Le 5 septembre. Marche ACHO des Hurlus et retour du bus des postiers de Gand

MONTIGNIES SUR SAMBRE ET NOVILLE LES BOIS Le 17 octobre.

Les départs se font sur la place de Brugelette à 7h30.

Le car fait ensuite un arrêt au bassin de natation à Soignies ou à Nimy au parking de Brantano ou encore à la montée de l'autoroute de Ghislenghien (selon la destination)

Les cars sont organisés à condition d'avoir un minimum de 40 participants.

Réservation au plus tard 8 jours ouvrables avant le départ du car.

Participation demandée : 15 € pour toutes les destinations. (10€ pour les enfants)

Renseignements et inscriptions

Mr Thibaut Jean-Marc: 0497/794310 ou 0471/105677

Le paiement au compte n° 001-0344295-21 ou auprès du trésorier fait office de réservation pour le voyage, l'inscription à la marche et le pourboire du chauffeur.

Vêtements.

Ceux-ci sont très réussis et vendus à un prix démocratique.

Pour tout renseignement. Alberte Herbecq-Verpoest- 068/44.82.20



C'est avec un soin particulier que nous nous efforçons de mettre notre site à jour afin de vous permettre d'être informé on-line sur toutes nos organisations.

N'hésitez pas à nous faire vos commentaires et/ou propositions via notre livre d'or que vous retrouvez sur ce même site.



Suite et fin de l'article sur le Plaidoyer pour l'imprescriptibilité inconditionnelle de la voirie vicinale

Par Yves Pirlet - Itinéraires Wallonie 15 février 2010

Le 13 janvier 1994, traitant un différend entre la commune de Plombières et un riverain accapareur, la Cour de Cassation a considéré que l'usage public d'un chemin vicinal peut résulter de passages accidentels et isolés, ce qui revient à obliger l'accapareur à prouver qu'il n'y a eu aucun passage pendant une période de 30 ans. Hormis quelques exceptions, cela relève du « diabolique » pour reprendre le commentaire de l'arrêt par le professeur Diane Déom (UCL). A noter que cette charge de la preuve revient bien à l'accapareur, ce que la même Cour de Cassation a confirmé dans un arrêt du 28 octobre 2004.

Pour les candidats accapareurs de chemins, au moins en théorie, l'horizon s'est donc considérablement assombri : car s'il n'est pas toujours facile de prouver l'accomplissement d'un acte isolé, prouver une absence constante (sur 30 ans !) de réalisation est infiniment plus difficile. Un petit exemple : je peux sans difficulté démontrer mon passage dans un chemin : un appareil photo, « clic » et l'affaire est faite. A l'inverse, avec tous les appareils photos du monde, comment prouver que je n'y suis pas passé... non seulement aujourd'hui, mais aussi hier, avant-hier, il y a un mois, un an... etc. et non seulement moi mais l'humanité entière ???

On pourrait tenir le même raisonnement avec les témoignages (M. Dupont peut dire que M. Durant est passé tel jour à telle heure, M. Dubois ne peut prétendre affirmer que quiconque n'a jamais emprunté tel chemin le jour ou la nuit, en été comme en hiver ... pendant 30 ans), les récits, les documents graphiques (cartes, plans, guides...)

Pourtant, nous entendons encore régulièrement de ces assertions défiant les lois élémentaires de la logique (voire de la probité !) : ainsi tel candidat accapareur qui excipe une photo aérienne pour « prouver » un non passage. Au mieux, cette photo prouve qu'au moment de la prise de vue, personne ne passait. Elle ne prouve à peu près rien quant à la situation antérieure (le passage d'un seul piéton ne laisse guère de traces !) et bien sûr absolument rien pour ce qui s'est passé par après. Nous ne pouvons donc que recommander aux candidats accapareurs de bonne foi de se munir d'une webcam (avec vision nocturne s'il vous plait) et de nous montrer en 2039 (ou plutôt au juge de paix) le résultat de 30 ans d'observations continues. Autre illustration sidérante : un... commissaire voyer (!!!) ... qui prétend que l'absence d'un chemin sur une carte topographique prouve (???) son inutilisation trentenaire. Je n'aurais pas assez des pages de cet article pour relever tous les sentiers ou mêmes chemins non repris sur une carte IGN et qui existent bel et bien, ne fut-ce que dans ma seule province de Liège.

Le pire est qu'il se trouve des juges de paix pour avaler ces sornettes, ignorer la jurisprudence de la Cour de Cassation et snober la doctrine des meilleurs auteurs, en tout cas quand les défenseurs des chemins et sentiers sont absents de la cause présentée et quand l'autorité communale oublie (volontairement !) ses devoirs de bon gardiennage de la chose publique (cf. l'article d'Albert Stassen dans la brochure d'Itinéraires Wallonie **Chemins faisant n°13**). Heureusement, ces cas sont rares. Ils n'en sont pas moins consternants.



Philippe Gervais

Mais un autre danger guette les chemins, résultat pernicieux de l'imprescriptibilité conditionnelle de l'article 12. C'est évidemment la tentation pour le candidat usurpateur de freiner, gêner, empêcher le passage pour essayer d'obtenir cette prescription. On vous charrue un chemin, on vous l'encombre de débris, on supprime un échelier, on l'entrave de barbelés...et on joue sur la passivité du promeneur. Quand celui-ci réagit, on escompte le laxisme de l'autorité locale (souvent à raison) et si celle-ci se montre à la hauteur de son rôle de gardien, on s'incline... sans autre conséquence. C'est un jeu où le candidat accapareur n'investit rien, ne risque que fort peu et où le profit est possible. A tout le moins, même s'il ne peut transformer l'essai auprès d'un juge de paix, il aura monopolisé un bien public pendant bon nombre d'années. Eventuellement il aura ouvert la voie à une procédure en désaffectation qui lui permettra d'acquérir le chemin pour une bouchée de pain (quelques miettes en fait). Autre possibilité (le poker est très à la mode), on bluffe son monde et on prétend péremptoirement que la prescription est acquise - point barre - « *Un jugement ? Pas nécessaire !* ».

Prise de conscience du monde politique

Heureusement, le retour en grâce des modes de déplacement doux, l'engouement de plus en plus marqué pour le tourisme vert et l'émergence de nombreuses et dynamiques associations soucieuses de la défense de la petite voirie (ou de particuliers qui ont le sens du bien public !) provoquent une prise de conscience du politique sur les déficiences du système légal actuel.

En témoignent, pour nous limiter aux développements récents, les interventions au Parlement wallon lors des derniers mois de la législature précédente : en novembre 2008, questionné par le député Milcamps (PS) qui s'inquiétait du risque de se voir se détricoter le réseau de chemins vicinaux dans le cadre d'une prochaine réforme de la loi, le ministre André Antoine (cdH) répondait textuellement « *...En pratique, la prescription trentenaire des voiries vicinales pose plus de problèmes qu'elle n'apporte de solution. C'est pourquoi, à mon sens, elle peut disparaître au profit d'une consécration absolue du principe de l'imprescriptibilité du domaine public* ». En janvier 2009, en séance publique de la « Commission de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement », le député Willy Borsus (MR, devenu depuis chef de groupe) interpellait le ministre Antoine, et évoquait le problème de la prescription trentenaire. Parlant en son nom mais aussi au nom de son collègue Philippe Courard (PS), le ministre reprenait mot pour mot le paragraphe cité plus haut ! M. Borsus répondait en conclusion « *Je suis -une fois n'est pas légion nécessairement- très largement d'accord avec vous, Monsieur le Ministre concernant l'approche relative à cette problématique.(...) On doit rendre aux sentiers et autres chemins vicinaux l'importance et toute l'attention qu'ils méritent. Ils ont un rôle qui est manifeste, un rôle en termes de*

mobilité, d'environnement, de patrimoine. Ils ont un rôle qui mérite le soutien des pouvoirs publics ».

Nouveau parlement, nouveau gouvernement. La déclaration gouvernementale wallonne stipule dans son chapitre de politique sectorielle au point « Promouvoir la mobilité durable pour tous » : « **3.3. Mieux valoriser les sentiers et chemins Le Gouvernement propose de réviser le régime de la voirie communale, en ce compris un nouvel Atlas de la voirie communale, afin d'y intégrer les actuelles voiries vicinales et communales ou innomées. Le nouveau régime sera adapté aux exigences de la mobilité intra- et inter-communale, et en particulier à la mobilité lente. Il abrogera la loi de 1841 sur les chemins vicinaux et ses arrêtés d'exécution ».**

Au niveau ministériel, dans le nouveau gouvernement, M. Paul Furlan (PS) a remplacé le ministre Courard. Par ailleurs, c'est Ecolo qui monte au créneau de l'exécutif en charge de la mobilité et de l'aménagement du territoire.

Si le ministre Philippe Henry ne s'est pas encore exprimé, on relèvera que le parti vert, par l'entremise de son centre de recherche Etopia, nous a sorti une intéressante analyse « *De la nécessité d'un réseau associatif pour convaincre les pouvoirs publics de l'utilité de sauvegarder et restaurer la voirie vicinale* ». Non sans bon sens, l'auteur relève que réformer (= annuler et remplacer ?) la loi de 1841 pourrait « prendre un certain temps ». Nous ajoutons qu'une suppression pure et simple de la loi de 1841 ne serait sans doute pas la meilleure voie pour valoriser le réseau de la petite voirie vicinale et que d'importantes dispositions devraient être prises pour protéger les acquis de l'ancienne loi. Tout cela sera certainement bien complexe.

En attendant, comme le remarque l'article d'Etopia, l'utilité des associations de défense des sentiers et chemins est plus qu'avérée. Mais nous nous permettons d'ajouter que celles-ci seraient autrement mieux servies avec une modification ponctuelle de la loi de 1841, en attendant un nouveau texte : la modification de l'article 12 de cette loi par suppression de la fameuse condition « *aussi longtemps qu'ils servent à l'usage public* » serait (très) facile à mettre en oeuvre et constituerait un signal fort et clair de l'implication du pouvoir public et du rôle des pouvoirs locaux dans la protection du réseau de la voirie vicinale.

La balle est dans le camp du Gouvernement wallon, en particulier des ministres Henry et Furlan. A eux de marquer le but !



La biodiversité en bref



Zones urbanisées et biodiversité

Nature à la ville

Pas de nature en ville ? Pensez-vous ! Jardins publics et privés, parcs, étangs, rues arborées, abords de voies ferrées, friches mais aussi façades et balcons fleuris, terrasses, toitures vertes ou potagers urbains : bref, les zones urbaines regorgent d'îlots de verdure, sauvage ou maîtrisée. Et la biodiversité est partout et même quelque fois plus présente que sur les grands champs en monoculture de certains coins de campagne. Mais elle est fragile et souvent peu visible. Dans votre rue, sur votre balcon ou au parc : ouvrez bien vos yeux et vos oreilles !

Opération portes ouvertes

Même dans les villes et les villages, nos bâtiments sont pleins de vie ! Cloportes et moustiques, coccinelles, araignées et mouches aux yeux d'or, mais aussi, dès le printemps, la petite hirondelle de fenêtre : de retour de son périple africain, elle aime faire son nid de boue sous le toit, à l'angle d'une fenêtre ou dans les garages. Dans les combles et les clochers, il fait sombre et calme pour le plus grand bonheur des chauves-souris, de la chouette effraie, du choucas ou du martinet qui y élisent domicile... si les pigeons leur laissent la place ! Depuis 1995, Année européenne de la Conservation de la Nature, la Région wallonne encourage d'ailleurs l'aménagement des combles et des clochers en faveur de la faune sauvage avec, par exemple, l'installation de chiroptières: des petites ouvertures qui permettent l'accès aux chauves-souris, mais pas aux pigeons ! Certains amateurs de bâtiments sont plus ambitieux, comme ces faucons pèlerins qui ont niché sur les tours de refroidissement de la centrale nucléaire de Tihange ou la Cathédrale Saint-Michel à Bruxelles.

Côté cour et côté jardin

Sur le pas de la porte aussi, la nature se fait une place en ville, à commencer par les jardins privés. Fleurs, escargots, coccinelles, abeilles, papillons, grenouilles et oiseaux des jardins... Tout dépend, bien entendu, de l'accueil que vous réservez à ces hôtes : un jardin sans pesticides où vous ne tondez pas trop souvent et qui accueille des plantes vivaces locales et une petite mare sera bien plus riche en biodiversité qu'un gazon tondu à ras et bordé de thuyas ! Les communes qui adoptent la gestion différenciée pour leurs espaces verts l'ont bien compris : elles choisissent, par exemple, des plantes vivaces ou des prés fleuris pour les ronds-points et les cimetières, un désherbage sans herbicide ou des haies de viorne, cornouiller ou sureau noir qui nourrissent oiseaux, rongeurs et autres insectes. Sur les murs et les grilles, lierres et chèvrefeuilles s'entortillent, escaladent les clôtures et grimpent le long des façades. Ils regorgent de vie !

Allez au parc !

Dans les parcs, la nature nous semble évidemment plus visible : une nature dessinée et domestiquée, ce qui n'empêche pas la biodiversité ! Au Parc Louise-Marie de Namur ou à la Boverie à Liège, par exemple, petits et grands arbres accueillent rouges-gorges, troglodytes, mésanges et sittelles mais aussi des écureuils et quelques hérissons. Sous le miroir calme des étangs des parcs wallons s'ébattent épinoches, crapauds et grenouilles tandis que les canards cancanent joyeusement : vous remarquerez peut-être un tadorne de Belon ou un grèbe huppé . Sur les friches et en bordure de voies de chemin de fer, il n'est pas rare non plus de faire de belles rencontres : un lézard des murailles, un crapaud calamite ou un criquet à deux ailes.



Dernières nouvelles.



NOTRE RAND'OPALE DU 02 MAI 2010

Toutes les météo du monde sont bien pareilles. Météo France nous prévoyait pour ce dimanche 02 mai 2010, jour de la Rand'Opale, brouillard, bruine tombant pour le matin et vent pouvant atteindre 70 km /h. et l'après midi averses abondantes.

Suite à cet avis peu engageant nous prenons quand même le départ pour Audresselles tôt matin et participons à cette randonnée. Nous marchons tout l'avant midi avec k-way, parapluie et en plus dans la « gadoue ». Nous traversons plusieurs villages comme Audinghen où nous nous reconnaissons pour l'avoir déjà traversé il y a 7 à 8 ans, Frametzelle et retour par les falaises où les chemins étaient devenus entretemps très glissants par endroit. Une marcheuse a d'ailleurs fait une mauvaise chute (pied cassé !). Le paysage est superbe, nous logeons des à-pics vertigineux et admirons de jolies fleurs inconnues chez nous.

Il y avait des marcheurs de tous les horizons et le Hainaut était d'ailleurs bien représenté : trois cars de Mont-Marche de Tournai, des Sucriers de Brugelette, des marcheurs du XII de Marcinelle, de la Police de Jumet et nous deux de Verdigym Collines de Flobecq ainsi qu'un esseulé portant un sac de l'ACHO sur le dos.

Nous sommes de retour à la tente de départ vers 13h30 et rentrons chez nous bien crottés mais contents

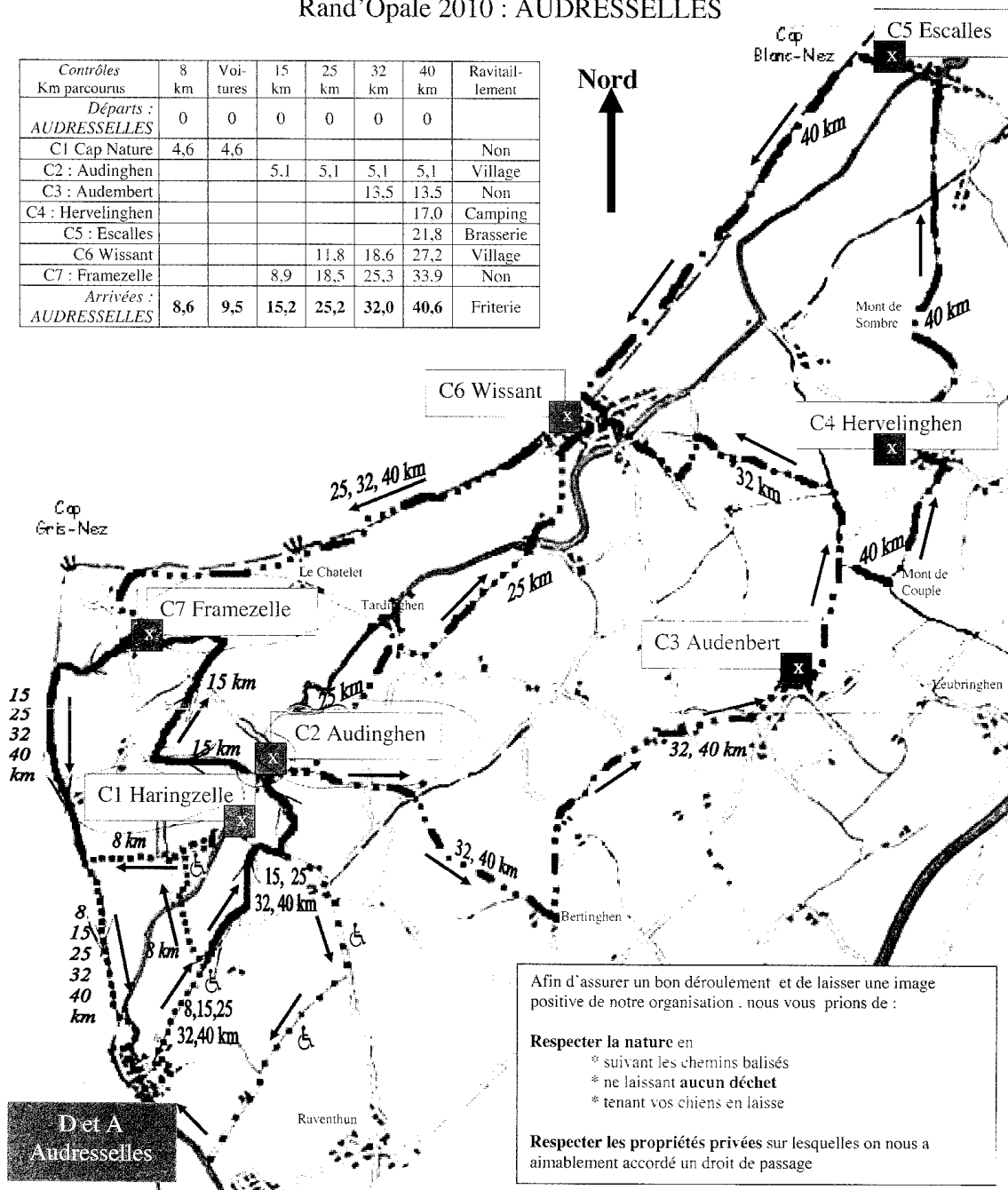
Mais le plus fort de cette histoire c'est qu'il n'a plus plu de toute l'après-midi !!!

Mais nous remettrons cela sûrement l'an prochain !

Michèle et Guy

Rand'Opale 2010 : AUDRESSELLES

Contrôles Km parcourus	8 km	Voitures 15 km	25 km	32 km	40 km	Ravitail- lement
<i>Départs :</i>						
AUDRESSELLES	0	0	0	0	0	
C1 Cap Nature	4,6	4,6				Non
C2 : Audinghen			5,1	5,1	5,1	Village
C3 : Audembert					13,5	Non
C4 : Havelinghen					17,0	Camping
C5 : Escalles					21,8	Brasserie
C6 Wissant			11,8	18,6	27,2	Village
C7 : Frametzelle			8,9	18,5	33,9	Non
<i>Arrivées :</i>						
AUDRESSELLES	8,6	9,5	15,2	25,2	32,0	Friterie



Suivre les flèches selon le parcours choisi

- 8 km flèches Jaunes (N B Enfant + Handicapé.)
- 15 km flèches Vertes
- 25 km flèches Bleues
- 32 km flèches Violettes
- 40 km flèches Rouges

Assurer votre sécurité en :

- suivant les indications données : Coté de marche etc ...
 - respectant le code de la route et
 - étant prudent lorsque vous traversez 1 route
- Urgence : P C Audresselles: 06 21 90 58 91 ou 06 19 88 71 40**
Croix Blanche : 06 33 17 57 74
 18: pompiers / 15: SAMU / 17: police Urgence portable : 112
 (En cas d'appel essayez de vous situer avec précision)

Mais quelle organisation !!! Encore à Merci à tous.

